

Assemblée générale

QUARANTE-SIXIÈME SESSION

Documents officiels

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 3e SEANCE

Président : M. BURKE (Irlande)

SOMMAIRE

DECLARATION DU SECRETAIRE GENERAL ADJOINT AUX AFFAIRES ECONOMIQUES ET SOCIALES INTERNATIONALES

DEBAT GENERAL

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées,

dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750,
2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE

A/C.2/46/SR.3

13 novembre 1991

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

La séance est ouverte à 15 h 10.

DECLARATION DU SECRETAIRE GENERAL ADJOINT AUX AFFAIRES ECONOMIQUES ET SOCIALES INTERNATIONALES

1. M. AHMED (Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales internationales) dit que l'évolution spectaculaire de l'Union soviétique et de l'Europe orientale a remarquablement transformé les relations internationales. Maintenant que la démocratie et la liberté marquent des points dans toutes les régions du monde, que s'atténue le risque d'un conflit nucléaire et que s'éteignent les conflits idéologiques et les rivalités entre grandes puissances, le monde est au seuil d'une ère nouvelle.

2. Ce qui importe maintenant, c'est de mettre l'énergie ainsi libérée au service du développement et de l'édification des nations. Dans bien des pays se déchainent des conflits ethniques, linguistiques et religieux qui menacent de réduire à néant ce qu'avait apporté la liberté, et qu'il serait dangereux de n'y voir que des phénomènes isolés, sporadiques. La liberté, pour être durable, doit aller de pair avec le développement et la justice sociale. Une conjonction unique de facteurs donne à penser que ces objectifs sont actuellement réalisables si tous les pays les poursuivent à l'échelon national et si la communauté internationale seconde sincèrement et résolument les efforts que font chacun d'eux en ce sens.

3. La communauté internationale semble disposée à saisir cette occasion. On voit se dégager un consensus international favorable à un type de développement admettant la nécessité de promouvoir l'initiative individuelle, l'esprit d'entreprise et l'investissement, de mettre en valeur les ressources humaines, d'élargir l'accès à la santé et à l'éducation, d'encourager chacun à participer activement au développement, d'éliminer la pauvreté et de sauvegarder l'environnement. On s'accorde aussi sur le fait que les efforts nationaux de développement doivent être soutenus et favorisés par un climat économique international plus stable, plus équitable et plus propice à la croissance, ainsi que sur la nécessité pour tous les pays de réduire leurs dépenses militaires.

4. Pourtant, il n'est pas sûr que les différents pays, et la communauté internationale dans son ensemble, soient disposés à prendre les engagements politiques nécessaires, ou à les tenir avec persévérance. Si personne ne nie qu'il faille relancer la croissance, cela n'a pas empêché ces deux dernières années un net ralentissement de l'économie mondiale : le taux global de croissance du PNB mondial est tombé en 1990 de 3 % à 1 % et, pour la première fois depuis la deuxième guerre mondiale, on s'attend à voir la production mondiale décroître en 1991. La communauté internationale doit donc s'attacher en priorité à relancer l'économie mondiale afin que ce nouveau type de développement porte ses fruits et qu'on sorte de la stagnation en Afrique et en Amérique latine et d'une récession profonde en Union soviétique et en

(M. Ahmed)

Europe orientale. Il faudrait que l'inflation cesse d'être la grande préoccupation des membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques, et que tous les pays songent à réduire fortement leurs dépenses militaires; cela accroîtrait la marge de manoeuvre des gouvernements, en leur permettant de suivre des politiques monétaire et budgétaire plus favorables à l'expansion.

5. Il faut aussi faire en sorte que les échanges commerciaux stimulent plus puissamment la croissance. Les négociations commerciales multilatérales d'Uruguay devront donc aboutir à un système commercial multilatéral solide et plus ouvert, ouvrant plus largement les marchés, notamment aux pays en développement et aux pays dont l'économie est en transition. En effet, pour ces pays, accéder librement aux marchés importe plus que recevoir une aide accrue. Comme on l'a souvent fait observer, les pertes de recettes d'exportation causées aux pays en développement par les mesures protectionnistes ont été largement supérieures à l'ensemble de l'aide qu'ils ont reçue. Il est donc indispensable d'enrayer la progression du protectionnisme, du commerce administré et de l'unilatéralisme. Les marchés uniques régionaux tels que ceux qui voient le jour en Europe et en Amérique du Nord doivent s'ouvrir davantage au monde extérieur.

6. Il est indispensable par ailleurs d'alléger la dette extérieure des pays lourdement endettés. Rares ont été jusqu'à présent ceux qui ont pu profiter de l'application de la stratégie internationale de la dette. Ce ne sont pas seulement des ressources plus abondantes qu'il faut pour résoudre le problème de la dette, c'est aussi un traitement plus uniforme de tous les pays débiteurs et la conclusion rapide, conforme aux principes admis des négociations sur l'allégement de la dette.

7. L'une des grandes causes du ralentissement mondial de 1991 a été l'ampleur inattendue de la baisse de la production en Union soviétique et dans les pays d'Europe orientale, où les revenus ont diminué d'au moins 10 % tandis qu'on mesurait mieux combien le passage à l'économie de marché allait être complexe. Dans nombre de ces pays, on est maintenant pessimiste quant aux chances de stabilisation et de relance rapides, et l'appui international à cette transition est manifestement jugé décevant. On s'inquiète aussi très généralement de voir l'assistance internationale liée à des programmes de stabilisation faisant l'objet d'accords avec des institutions financières internationales, car le programme d'assistance risque dans ces conditions de privilégier indûment l'ajustement de la balance des paiements et la régulation de la demande. Il faudrait se préoccuper plus des grandes modifications structurelles permettant d'affermir l'assise micro-économique de l'économie.

8. Si l'économie mondiale, dans son ensemble, a pu absorber très vite le choc de la hausse des prix pétroliers et la désorganisation des échanges causés par la crise du golfe Persique, on estime à 10 milliards de dollars l'alourdissement de la facture pétrolière des seuls pays en développement importateurs d'énergie. Nombre de pays ayant des liens commerciaux et

(M. Ahmed)

économiques étroits avec l'Iraq et le Koweït ont essuyé des pertes financières très lourdes, et la région du Golfe a subi des dommages écologiques incalculables. La crise a eu des répercussions si marquées et si complexes qu'elle s'assimile à une catastrophe naturelle de première ampleur, appelant une réaction internationale immédiate et concertée. Le système des Nations Unies a un rôle essentiel à jouer dans la définition d'une réaction cohérente à l'ensemble des problèmes économiques, sociaux, humanitaires et écologiques causés par cette crise.

9. La croissance des pays en développement dans leur ensemble a été insuffisante l'an passé. Selon les estimations, la production n'aura augmenté en 1991 que de 3 % environ, soit à peine plus que le taux d'accroissement de la population, la production par habitant augmentant approximativement de 1 %. L'Asie du Sud et de l'Est, malgré le ralentissement de la croissance (5 % en 1991 contre 6,3 % en 1990), reste la région du monde où elle est la plus rapide. En Asie occidentale, une croissance plus rapide dans certains pays est contrebalancée par une contraction marquée dans d'autres : l'ensemble de la région connaîtra sans doute en 1991 une croissance minime. En Amérique latine et dans les Caraïbes, la production devrait augmenter de moins de 2 %. Si certains des grands pays de la région ont retrouvé une certaine croissance après des années d'efforts consacrés à la stabilisation et à l'ajustement, dans l'ensemble de la région, la production stagne et les conditions de vie se sont dégradées. La production en Afrique devrait augmenter en 1991 de 3 % environ, soit à peu de choses près le taux d'accroissement de la population, ce qui signifie que la production par habitant est inchangée. Le renchérissement temporaire du pétrole a été favorable aux pays de la région qui sont exportateurs d'énergie, mais la production par habitant a baissé dans les pays importateurs d'énergie. Si les efforts de réforme économique se poursuivent dans bien des pays d'Afrique, les résultats n'ont pas encore débouché sur une augmentation soutenue de la production.

10. La crise aiguë et prolongée que connaît l'Afrique a des causes multiples, dont l'accroissement rapide de la population. Rien n'empêcherait pourtant les ressources humaines d'être la principale source de croissance en Afrique, comme elles l'ont été sur d'autres continents ayant connu une évolution démographique analogue. Mais en Afrique, la croissance a avant tout subi le contrecoup dévastateur des chocs extérieurs des années 80. L'effondrement des cours des produits de base a si gravement dégradé les termes de l'échange des pays d'Afrique qu'à la fin de la décennie, les apports de ressources y étaient, par an, de quelque 30 milliards de dollars inférieurs à ce qu'ils auraient été si les termes de l'échange n'avaient pas varié. Ce chiffre représente le double de l'aide étrangère totale reçue en Afrique chaque année, et on n'a pas fait grand-chose pour combler la différence. Il est temps de renouveler et d'honorer pleinement les engagements pris au titre du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique. Pour leur part, les pays d'Afrique doivent conserver intact leur attachement aux réformes et à la restructuration de leur économie.

(M. Ahmed)

11. Les problèmes des pays les moins avancés, qui sont en majorité africains, se sont faits plus aigus : il est urgent de traduire dans la réalité les divers engagements internationaux pris au fil des années pour les aider à accomplir les réformes structurelles voulues.

12. Les pays en développement et les pays dont l'économie est en transition ont des besoins croissants de capitaux, auxquels la communauté internationale devrait répondre en leur facilitant l'accès aux marchés mondiaux des capitaux, dans des conditions adaptées à leur développement. De leur côté, ces pays devront se doter de leurs propres établissements de crédit et institutions financières, et créer un cadre juridique et institutionnel stable qui favorise l'esprit d'entreprise et l'investissement au lieu de les étouffer. Pour encourager la naissance d'un secteur financier dans les pays en développement, le Département des affaires économiques et sociales internationales réalise un programme international sur l'épargne et le crédit, qui met en rapport des établissements d'épargne et de crédit des pays développés et des pays en développement, ainsi que des institutions internationales de financement du développement, pour des projets de recherche concrets sur les orientations futures. Le Département a également lancé un programme sur l'esprit d'entreprise dans le développement économique, comme le lui avait demandé l'Assemblée générale. On prévoit entre 1991 et 1993, en Asie, en Afrique, en Europe orientale et en Amérique latine, plusieurs colloques régionaux sur l'esprit d'entreprise et le développement du secteur financier.

13. Le rapport entre environnement et développement est reconnu dans le monde entier; il est du devoir de chaque Etat d'examiner quelles mesures prendre pour sauvegarder l'environnement tout en cherchant à assurer à sa population le développement et la vie meilleure auxquels celle-ci aspire légitimement. La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement devrait, en offrant l'occasion d'un examen de conscience, d'une compréhension authentique des préoccupations d'autrui et surtout d'efforts patients et diligents, aboutir à des accords et à des arrangements concernant l'ensemble des problèmes d'environnement, de ressources, de technologie et de développement. Le Département des affaires économiques et sociales internationales participe activement aux préparatifs de la Conférence. Il a notamment lancé un projet d'études des technologies de remplacement et de leurs incidences lointaines sur la croissance et l'environnement, et met au point un système intégré de statistiques et de comptabilité de l'environnement.

14. En conclusion, M. Ahmed se porte garant de la pleine coopération du Département pour les tâches complexes et difficiles dont la Commission doit s'acquitter au cours de la session.

DEBAT GENERAL

15. M. AWOONOR (Ghana), parlant au nom du Groupe des 77, dit que l'on ne pourra tirer parti des possibilités d'amélioration des relations entre Etats résultant de la fin des dissensions idéologiques entre l'Est et l'Ouest que si les Etats Membres de l'ONU abandonnent leurs préjugés des temps de la guerre froide et s'efforcent de comprendre les préoccupations d'autrui.

/...

(M. Awoonor, Ghana)

16. Malgré l'abondance des études et des importantes conférences consacrées au développement ces dernières années, on voit persister de graves problèmes de développement, notamment en Afrique. A l'enthousiasme suscité d'abord par l'adoption du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique a succédé le découragement devant son échec évident.

17. L'euphorie due à l'effondrement du socialisme a détourné l'attention des pays industrialisés des responsabilités qu'ils partagent avec les pays en développement, et de la nécessité de favoriser dans l'économie mondiale une croissance équilibrée. Les pays en développement, dont les populations ont été victimes d'injustices perpétrées au nom de l'idéologie, espèrent que le monde voudra bien se souvenir que l'un des objectifs de Bretton Woods en juillet 1944 était que les pays aient conscience des répercussions de leur actes.

18. Si les pays en développement demandent à des organes tels que l'Assemblée générale et le Conseil économique et social de se saisir de problèmes relevant normalement des institutions de Bretton Woods, c'est que ces dernières ne sont pas habilitées à définir le contexte politique international de leur fonctionnement, et ne sont par ailleurs guère représentatives des pratiques démocratiques qu'on enjoint aux pays en développement d'adopter. En outre, la situation économique défavorable où les pays en développement sont contraints d'opérer rend impérative une révision des structures politiques et économiques internationales.

19. Bien des pays en développement ont pris des mesures d'ajustement structurel pour s'intégrer plus facilement à l'économie mondiale. L'amélioration du climat politique mondial et le progrès technique font que leurs objectifs de développement sont maintenant réalisables. Leurs politiques nationales sont bien en place, mais il faudra pour les soutenir des politiques internationales appropriées, qui ne peuvent être formulées que dans une enceinte politique telle que l'Assemblée générale.

20. Les pays en développement espèrent qu'en aboutissant rapidement, les négociations d'Uruguay permettront de renforcer un système multilatéral ouvert et de tenir en échec les tendances protectionnistes, car un système commercial multilatéral qui fonctionne bien est le meilleur garant d'une croissance économique d'ensemble équilibrée. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) doit être le lieu du dialogue entre pays développés et en développement sur les questions concernant le commerce et le développement. Il faut donc l'inclure dans le processus de réforme et de revitalisation du système économique et social des Nations Unies.

21. A sa huitième session, la CNUCED se réunira pour la première fois depuis la guerre dans une atmosphère d'apaisement des tensions politiques et de renouveau des espoirs de coopération internationale. La Conférence devra évaluer la situation économique internationale actuelle et ses tendances,

(M. Awoonor, Ghana)

recenser les problèmes particuliers que connaissent beaucoup de pays en développement, et les mesures à prendre en priorité pour les résoudre. Cette session devrait mettre les pays en développement mieux à même de s'attaquer à leurs difficultés économiques.

22. Il faut toutefois souligner que tous les efforts déployés dans diverses instances internationales pour résoudre les problèmes du développement auront beaucoup plus de chances d'aboutir s'ils s'inscrivent dans un ensemble de politiques internationales reflétant l'interdépendance de tous les pays, développés comme en développement.

23. Le Groupe des 77 a fait valoir à maintes reprises ses besoins et son désir de participer au règlement international des problèmes très divers dont la Deuxième Commission a à connaître; le Groupe continuera à se faire entendre pour défendre ses justes exigences. Les premiers efforts démocratiques des pays pauvres sont battus en brèche, du fait essentiellement que ces pays ne tirent pas de leurs exportations des recettes suffisantes, se voient refuser l'accès aux techniques à des conditions de faveur bien conçues, sont trop lourdement endettés, ou deviennent quasiment tributaires de la charité publique sous le poids de difficultés sociales écrasantes. Il ne suffit pas d'instituer le pluralisme des partis et de proclamer un système de marché. Ceux qui prônent le strict respect des prescriptions idéologiques des démocraties capitalistes occidentales ne doivent pas faire la sourde oreille lorsque les pays en développement demandent un ordre économique mondial juste.

24. M. PRONK (Pays-Bas), parlant au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres, dit que les souffrances et les dégâts écologiques massifs causés par la guerre du Golfe ont eu des répercussions graves sur l'économie de pays du monde entier. En outre, des conflits intérieurs et des catastrophes naturelles ont entraîné des mouvements de population massifs dans bien des régions.

25. Pourtant, l'évolution politique a été encourageante en Europe centrale et orientale et en Afrique, et la coopération mondiale pour le développement s'est accrue, de sorte qu'on accepte désormais plus largement l'idée que tous les pays doivent chercher ensemble des solutions durables. Cette responsabilité commune englobe la coopération sociale et économique, indispensable à un monde sûr et harmonieux.

26. Le problème de la dette extérieure continue à assombrir les perspectives de développement à long terme. Des membres de la Communauté européenne ont proposé de nouvelles mesures d'allégement de la dette, qui ont été débattues au Club de Paris. Lors de leur récente réunion au sommet de Londres, les sept grands pays industrialisés ont convenu qu'il fallait prendre pour les pays les plus endettés de nouvelles mesures allant bien au-delà des conditions de Toronto, et ils ont demandé au Club de Paris d'agir rapidement en ce sens. De telles mesures substantielles pourraient véritablement améliorer les perspectives économiques des pays les plus pauvres.

(M. Pronk, Pays-Bas)

27. Les produits de base demeurent la principale source de recettes d'exportation pour bien des pays en développement; c'est pourquoi la Communauté européenne a réformé ses mécanismes de financement compensatoire, Stabex et Sysmin, afin d'aider les pays en développement à diversifier leurs exportations de produits de base et à accroître leurs recettes. La Communauté cherche également à relancer et à améliorer les accords de produits en vigueur, à les harmoniser avec les tendances du marché, et à adapter sa politique agricole commune à la libéralisation des échanges de produits agricoles.

28. Si les négociations d'Uruguay aboutissaient avant la fin de 1991, les perspectives économiques des pays en développement s'en trouveraient améliorées, et le système commercial multilatéral renforcé. S'agissant de l'idée d'une organisation internationale du commerce, la Communauté européenne attend avec intérêt le rapport du Secrétaire général sur le sujet, mais estime qu'il importe de faire fond sur les acquis du passé, notamment l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), base des efforts de libéralisation du commerce déployés par la Communauté européenne au fil des années.

29. La responsabilité commune suppose aussi des politiques intérieures saines : il est encourageant de voir se dégager dans le monde un consensus sur les régimes politiques et les orientations nécessaires à un développement durable. On reconnaît mieux par ailleurs qu'il y faut un respect scrupuleux des droits de l'homme et des libertés fondamentales, un gouvernement démocratique, pluraliste, qui soit à l'écoute de la population et favorise une large participation des hommes et des femmes au développement dans un climat économique propice à l'initiative privée, et que les autorités doivent rendre leurs comptes, agir dans la transparence et le respect du droit, et assurer la sécurité sans dépenses militaires excessives.

30. Ce n'est que par des politiques et des institutions ancrées dans les traditions et les cultures locales et nationales que l'on peut assurer un développement durable. Il faut trouver l'équilibre voulu entre les secteurs public et privé, à mesure que les gouvernements se retirent des secteurs les plus productifs pour mieux remplir d'autres fonctions de la puissance publique dans des domaines tels que la santé, l'éducation et le développement humain. Les politiques suivies doivent respecter les droits de la personne, tout en étant propices au développement durable. Elles doivent tirer le meilleur parti possible des ressources nationales et internationales, afin de persuader les pays donateurs d'offrir leur coopération. Si les pays en développement n'adoptent pas de type de gouvernement rationnel, ils n'auront à espérer que des secours humanitaires offerts par les organismes internationaux et non gouvernementaux.

31. La Communauté européenne réaffirme qu'elle est déterminée à aider les pays engagés dans un processus d'ajustement de leur économie et de réforme politique, et elle s'engage à accroître son appui au renforcement des

(M. Pronk, Pays-Bas)

institutions et des capacités, ainsi qu'aux nouvelles politiques d'assainissement économique compatibles avec un développement durable. La Communauté, de même que ses Etats membres, assumera sa part de cette responsabilité commune en accroissant les apports financiers aux pays en développement et en s'efforçant de parvenir au pourcentage convenu à l'ONU pour l'aide publique au développement, notamment en faveur des pays les moins avancés. Les besoins urgents de capitaux et d'aide que connaissent les pays d'Europe centrale et orientale ne devraient pas compromettre ces apports.

32. La notion de responsabilité commune prend tout son relief lorsqu'il s'agit de répondre à des situations d'urgence de grande ampleur. La protection et le bien-être physique des personnes déplacées, les causes profondes des migrations ainsi que leurs répercussions sur les pays d'origine et les pays d'accueil sont des aspects particulièrement préoccupants. Il faudrait attacher plus d'importance, à l'échelon national comme international, à la prévention des catastrophes naturelles. Il est de la responsabilité de tous les pays d'acheminer rapidement et efficacement une aide d'urgence aux victimes, celle des pays bénéficiaires étant de faciliter les opérations de secours.

33. Il est donc indispensable d'améliorer la capacité de réaction aux situations d'urgence de l'Organisation des Nations Unies, qui est la mieux placée pour jouer un rôle central en cas d'urgence humanitaire. A la seconde session ordinaire de 1991 du Conseil économique et social, le Conseil européen a proposé des moyens de renforcer la capacité de l'Organisation de répondre aux urgences. Depuis lors, la Communauté a développé ses idées dans un document distribué aux délégations, qui pourraient entamer un débat officiel sur la question.

34. La croissance de l'économie mondiale dépasse de plus en plus les possibilités du milieu physique et il n'est plus possible d'ignorer les questions d'environnement lorsque l'on prend des décisions économiques. La notion de développement durable a trait à la fois au développement économique, à la viabilité écologique et à l'accès aux ressources naturelles. Il est bien connu que la pauvreté comme la richesse peuvent causer la dégradation de l'environnement. On voit d'une part les riches consommer une part disproportionnée des ressources du monde et rejeter des quantités de déchets supérieures à la capacité d'absorption de l'écosystème, tandis qu'il y a des pays en développement où, pour survivre, les pauvres sont contraints à surexploiter leur base de ressources.

35. La Communauté européenne compte fermement que la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement aboutira à des mesures concrètes et pragmatiques. Plus précisément, la Conférence devrait permettre de signer des conventions sur la diversité biologique et le changement climatique, et d'arriver à un consensus mondial sur les forêts, qui pourrait servir de base à une convention sur le sujet; d'adopter l'Action 21, qui serait un programme d'action mondial évolutif, assorti d'objectifs et de calendriers précis; d'adopter une Charte de la Terre, où seraient énoncés différents

(M. Pronk, Pays-Bas)

principes essentiels, droits et obligations généraux concernant l'environnement et le développement; de rédiger des recommandations pour renforcer et approfondir les arrangements institutionnels visant l'environnement et le développement; et de prendre en matière de financement et de coopération technique les décisions voulues pour aider les pays en développement.

36. Il faut continuer à agir pour atténuer les pressions exercées sur l'écosystème planétaire, en réduisant aussi bien la consommation d'énergie et d'autres ressources que la quantité de déchets produite. Les pays en développement ont notamment besoin de ressources financières supplémentaires face aux problèmes écologiques d'ampleur mondiale. Le Fonds pour l'environnement mondial, récemment créé, pourrait jouer un rôle clef à cet égard. Des moyens novateurs de financement, tant public que privé, sont à trouver aux échelons national et international.

37. Outre les apports financiers, il faudra fournir une coopération technique améliorée, tant par le jeu des mécanismes du marché qu'en accordant des conditions concessionnelles et préférentielles. L'accès à l'information et le renforcement des capacités, notamment par la formation, sont des facteurs essentiels de la diffusion des écotéchiques : pour le secteur privé des pays industrialisés, il y a là un rôle important à jouer.

38. Il faudrait renforcer les mécanismes institutionnels traitant d'environnement et de développement; on pourrait envisager une réunion régulière de haut niveau ou un autre mécanisme, à l'échelon ministériel de préférence, qui dirigerait l'application d'ensemble des propositions d'action issues de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, et réfléchirait sur les éventuelles lacunes. Les solutions retenues devront toutes aller dans le sens d'une intégration plus harmonieuse des considérations écologiques au développement, et être conformes à l'évolution du Fonds pour l'environnement mondial.

39. Pour ce qui est d'améliorer la coordination entre les institutions, la Communauté européenne est favorable à des arrangements nouveaux donnant plus d'autorité au Secrétaire général. A la troisième session du Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, plusieurs délégations ont proposé de créer un conseil de l'environnement et du développement au plus haut niveau; cette idée mérite d'être examinée plus avant.

40. La crise du Golfe a montré que l'offre et le prix du pétrole restent vulnérables aux chocs politiques; elle a eu sur certains pays, notamment en développement, des répercussions économiques et financières considérables. La crise a fait ressortir combien il importait que les gouvernements continuent à faire en sorte d'être moins vulnérables en cas de désorganisation de l'approvisionnement pétrolier. Diverses mesures devraient permettre de renforcer la sécurité énergétique : amélioration et mise à l'essai, en temps utile, de mécanismes de réaction aux urgences; diversification des types de

(M. Pronk, Pays-Bas)

combustible et des sources d'approvisionnement énergétique; exploitation de toutes les possibilités économiquement et écologiquement viables de stimuler dans le monde entier la production d'énergie; promotion de la rentabilité énergétique, des économies d'énergie, et de l'utilisation des sources d'énergie renouvelables; soutien à la recherche-développement, introduction de techniques nouvelles, poursuite du développement de marchés concurrentiels et de la libéralisation des échanges.

41. La crise ayant conduit les producteurs et les consommateurs à améliorer leurs rapports, on pourrait continuer à développer les contacts entre tous les participants au marché, en encourageant la communication, la transparence et le jeu efficace des forces du marché. La Communauté européenne note avec satisfaction que la préparation d'une charte européenne de l'énergie est bien avancée. L'Agence internationale de l'énergie examine de son côté les moyens d'améliorer les contacts avec les consommateurs et les producteurs.

42. A la reprise de sa quarante-cinquième session, l'Assemblée générale a commencé à restructurer les secteurs social et économique de l'Organisation. Il reste pourtant beaucoup à faire pour que l'Organisation soit le lieu où seraient abordés les nouveaux problèmes sociaux et économiques intéressant la communauté internationale, et où seraient analysés de manière approfondie les problèmes multisectoriels de développement. Il y a lieu de redéfinir le mandat des organes et institutions spécialisées du système des Nations Unies, notamment pour en éliminer tout chevauchement, et de rationaliser le réseau d'organes subsidiaires, du Conseil économique et social comme de l'Assemblée générale. Le rôle des diverses institutions qui s'occupent de transfert de technologie, d'investissement étranger et d'échanges commerciaux devra être clarifié; certains organes subsidiaires pourraient devenir des groupes d'experts.

43. Il faut améliorer la coordination entre l'ONU et les institutions spécialisées, et renforcer le rôle du Comité administratif de coordination (CAC). On peut imaginer un fonctionnement plus rationnel des organes intergouvernementaux, et il faudrait éviter d'inscrire les mêmes questions à l'ordre du jour de la Deuxième et de la Troisième Commissions de l'Assemblée générale, de même qu'à celui du Conseil économique et social et à celui du Conseil du commerce et du développement de la CNUCED. Enfin, il faudrait rationaliser les activités opérationnelles des fonds et institutions spécialisés des Nations Unies et en améliorer la gestion et le mode d'administration.

44. Mme TOMKINSON (Australie) constate que les événements récents ont mis en évidence l'effet que peuvent avoir les événements politiques sur l'économie internationale. Les changements politiques et la restructuration économique en Europe orientale et centrale, en particulier, ont offert à la communauté internationale l'occasion d'apporter son aide et de mettre à profit les possibilités accrues d'échanges et d'investissement à long terme. Encore faut-il que cela ne se fasse pas aux dépens des pays en développement.

(Mme Tomkinson, Australie)

45. La meilleure manière d'étendre les perspectives de croissance et de développement dans les pays en développement serait de multiplier les possibilités d'échanges internationaux grâce à des règles commerciales justes et équitables. En conséquence, le succès des négociations d'Uruguay devrait avoir la plus haute priorité parmi les activités de coopération économique internationale. L'échec de ces négociations irait bien au-delà du système d'échanges internationaux, et des occasions perdues d'expansion des marchés.

46. L'importance des échanges commerciaux dans le développement ne doit pas faire oublier le rôle de l'aide. Si les échanges sont indispensables à la croissance économique, l'aide peut servir l'équité et soulager la misère. Des programmes bien menés en ce sens permettent non seulement d'améliorer la vie des gens, mais aussi de leur donner plus de pouvoir en tant que consommateurs, épargnants et producteurs, ce qui contribue à la croissance économique générale. C'est également par des mesures visant à soulager la misère qu'il faut commencer à réduire les nombreuses pressions auxquelles l'environnement est soumis dans les zones rurales des pays en développement.

47. La compréhension des liens profonds entre environnement et développement influera de plus en plus sur les politiques économiques de l'avenir. Les pays en développement sont plus vulnérables que les autres à la détérioration de l'environnement, l'adaptation de leur économie est fort coûteuse et ce sont eux qui auraient le plus à perdre à ne pas trouver de modèle de développement économique écologiquement viable. Les problèmes écologiques sont donc aussi des problèmes de développement économique; l'ONU a un rôle éminent à jouer pour aider la communauté internationale à résoudre le double problème de l'environnement et du développement.

48. La délégation australienne attache une grande importance aux préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement et à son succès, ainsi qu'aux négociations auxquelles donne lieu la rédaction de conventions concernant le changement climatique et la diversité biologique. L'Australie est déterminée à y procéder de manière coopérative, équilibrée et concrète, surtout en ce qui concerne des questions générales aussi essentielles que le financement et le transfert de technologie.

49. C'est aux différents pays d'adopter leurs propres politiques de réformes et de restructuration économiques. Pour améliorer les perspectives de développement dans les années 1990, il faut donner plus d'importance aux stratégies de réduction des déficits et d'amélioration des capacités de financement, encourager l'esprit d'entreprise, ouvrir les économies aux forces du marché, mettre en valeur les ressources humaines et réduire les dépenses publiques non productives. Il est crucial de protéger les droits de l'homme et d'encourager les libertés, prémisses de la créativité et de l'esprit d'entreprise individuels sans lesquels il n'est pas de développement économique.

(Mme Tomkinson, Australie)

50. S'il est largement admis qu'au plan politique, l'ONU est en plein renouveau, elle n'est jamais parvenue à la même efficacité dans les domaines économique et social. Les organes économiques et sociaux de l'ONU ont stagné, ce qui les a empêchés d'exercer l'influence et l'autorité qu'avaient prévues les fondateurs de l'Organisation. A la reprise de sa quarante-cinquième session, l'Assemblée générale a défini un large ensemble de mesures concrètes d'adaptation qui, si elles sont bien appliquées, devraient permettre de faire bien avancer le long processus de revitalisation des activités économiques et sociales de l'Organisation. La délégation australienne espère de nouveaux progrès en ce sens, et appuiera les mesures d'amélioration et de renforcement des capacités des institutions, grâce auxquelles l'Organisation pourra mieux faire face aux situations d'urgence.

La séance est levée à 16 h 40.